

LE  
RENDEZ-VOUS  
**avicole**  
AQINAC



# Des ressources monétaires à votre portée, à vous de les utiliser!

Stéphane Grondines

LES  
**CONSULTANTS**  
DENIS CHAMPAGNE

# Présentation :



- ✓ Programmes reliés aux services-conseils
- ✓ Programme d'aide à l'établissement
- ✓ Programme d'aide à l'investissement
- ✓ Programme de compensation

# Support des services offerts



# Clientèle admissible

- ✓ Entreprises inscrites au MAPAQ
- ✓ Entreprises agricoles
- ✓ Entreprises de transformation alimentaire artisanale
- ✓ Relève agricole
- ✓ Entreprise en démarrage



# Offre de service

Une enveloppe budgétaire est disponible

Sur 5 ans ( 2018-2023)

De 30 000 à 40 000 \$ en : \* Agroenvironnement

\* Technique

\* Gestion

- ✓ La plupart des services sont couverts à partir de 50 %
- ✓ Bonification à 85 % pour relève et démarrage
- ✓ Couvre les honoraires et frais de déplacement



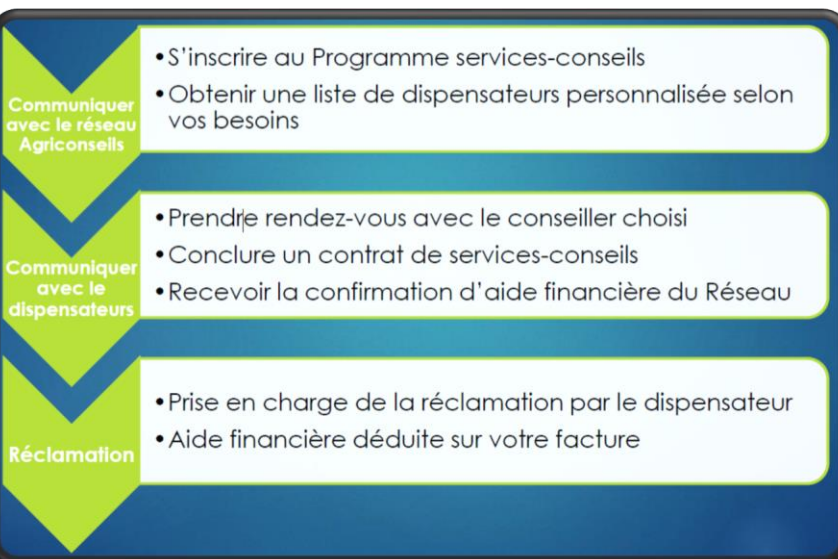
# Services-conseils pour la volaille

## ➤ Service en gestion

- Plan de démarrage (plan d'affaires)
- Organisation des données (implantation de comptabilité de gestion)
- Portrait financier (diagnostic global)
- Analyse financière et économique
  - Budget
  - Analyse de groupe comparative
- Plan d'action (croissance, redressement, transfert)



# Pour faire une demande...



# Programme d'aide à l'établissement

Il n'y en a qu'un seul, la prime à l'établissement!

➤ **Gérer par la FADQ**

*La Financière  
agricole*

Québec 

**Admissibilité :**

**Être domicilié au Québec**

**Avoir entre 18 et 40 ans et être diplômé**

**Détenir 20 % des parts d'une entreprise**

**Projet de démarrage ou d'établissement**

**- Rentable**





Niveau de formation	Subvention à temps plein	Subvention à temps partiel
<b>Niveau 1, exemples :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Un baccalauréat en sciences agricoles</li><li>• Un diplôme d'études collégiales en gestion et technologies d'entreprise agricole</li><li>• Ou autres diplômes équivalents</li></ul>	50 000 \$	25 000 \$
<b>Niveau 2, exemples :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Un baccalauréat en administration ou en biologie, ou autres formations admissibles</li><li>• Un diplôme d'études collégiales en administration</li><li>• Ou autres diplômes équivalents</li></ul>	30 000 \$	15 000 \$
<b>Niveau 3, exemples :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Un baccalauréat ou un diplôme d'études collégiales autre qu'en agriculture ou en gestion</li><li>• Une attestation d'études collégiales ou un diplôme d'études professionnelles en agriculture</li><li>• Un diplôme d'études secondaires ou un diplôme d'études professionnelles autre qu'en agriculture, combiné avec une formation agricole</li></ul>	20 000 \$	10 000 \$

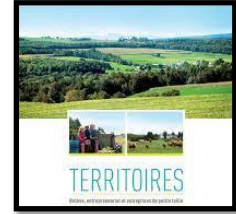
<https://www.fadq.qc.ca/appui-financier-a-la-releve-agricole/description/>

# Programme d'aide à l'investissement

- Programme Territoires
- Prime-Vert
- Programme ÉcoPerformance
- Programme Investissement Croissance (PIC)
- Programme « Initiative Productivité Végétale » (IPV)
- Programme des technologies propres en agriculture



# Programme Territoires



## Programme géré par le MAPAQ

### **Volet 1 : Soutien à la relève et à l'entrepreneuriat agricole**

**Être âgé de moins 45 ans, propriétaire moins de 5 ans**

**Max. 50 000 \$ d'investissement**

**20 000 \$ région non ciblée (40 %)**

**25 000 \$ région ciblée (50 %)**

### **Volet 2 : Consolidation des entreprises de petite taille**

**Entreprise ayant un revenu de moins de 50 000 \$**

# Programme Territoires

**Projets acceptés : Démontrer un investissement rentable pour notre plan d'affaires**

## **Les dépenses admissibles :**

- **Honoraires professionnels et contractuels**
- **Frais liés à la conception, à la production, à l'acquisition ou à l'adaptation de matériel et d'équipement propres au projet, à l'exception des équipements autotractés**
- **Frais liés à la construction, à l'aménagement et à l'adaptation de bâtiment**



# Programme Territoires

## Les dépenses admissibles (suite) :

- Frais liés à l'acquisition d'animaux reproducteurs
- Frais liés à l'acquisition de plants considérés comme des immobilisations
- Frais liés à des améliorations foncières sauf pour le drainage et chaulage



# Prime-Vert

Programme g r  par le MAPAQ



**Admissibilit ** :  tre une entreprise du secteur agricole

**Projet admissible** : Tout projet justifi  dans un plan d'accompagnement en agroenvironnement (PAA)



# Prime-Vert



- 1. Aménagements agroenvironnementaux durables**  
ex. : Haies brise-vent, 40 000 \$ maximum à 70 % des dépenses admissibles
- 2. Ouvrage de stockage**  
ex. : Structure d'entreposage, mais seulement pour les 18-40 ans à condition d'être relève après avril 2018, 85 000 \$ maximum à 70 % des dépenses admissibles
- 3. Infrastructure de gestion des eaux usées**  
Mesure 4306



# Prime-Vert

**Qui est le ou la mieux positionné(e)  
pour vous répondre?**



**Votre agronome en  
agroenvironnement (PAEF)**



<https://www.mapaq.gouv.qc.ca>



# Programme ÉcoPerformance (TEQ)

Programme géré par le Ministère de l'Environnement

**But :**  **Des GES**

Le programme est valide si on démontre un retour sur l'investissement en au moins 15 ans.

**Volet 1 :** Analyse

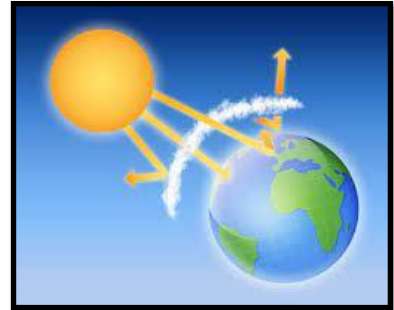
**Volet 2 :** Implantation



# Programme ÉcoPerformance (TEQ)

## Dépenses admissibles

Toutes dépenses nécessaires,  
justifiables et directement  
attribuables à la réalisation du projet



L'aide attribué sera le moindre des 3 calculs suivants :

- 1- Retour sur investissement
- 2- % dépenses admissibles
- 3- Calcul en \$\$ sur la réduction des GES sur 10 ans
  - Calculer en tonne de CO2

# Programme Écoperformance (TEQ)

## Exemple de calcul :

**On a un investissement de 100 000 \$ à faire**

**On peut réaliser une économie d'énergie annuelle de 20 000 \$**

**On peut obtenir une réduction de CO2 de 15 tonnes**

**L'aide attribuée sera le moindre des 3 calculs suivants :**

**1- Retour sur investissement, (5 ans – 2 ans) X 20 000 \$ = 60 000 \$**

**2- % des dépenses admissibles, 75 % X 100 000 \$ = 75 000 \$**

**3- Diminution des GES, 15 tonnes X 125 \$/tn X 10 ans = 18 750 \$**

# Programme ÉcoPerformance (TEQ)

**On doit absolument avoir un ingénieur disponible pour ce programme**

- Analyse technico-économique  
24 mois de réalisation d'étude



## **Aide financière :**

- Sur 2 paiements égaux
- Les montants du projet peuvent toutefois être revus à la baisse

<https://transitionenergetique.gouv.qc.ca/affaires/programmes/ecoperformance/publications-et-formulaires>

# Programme Investissement Croissance

Programme géré par la FADQ

**Admissibilité** : Être une entreprise du secteur agricole

**Fonctionnalité** : Cycle de 3 ans

- On remet les compteurs à 0 tous les 3 ans.
- Les sommes totales sont versées sur 3 ans.

# Programme Investissement Croissance

**Volet 1 : Projet lié aux productions sous GO5**  
10 % d'aide pour un maximum de 30 000 \$

**Volet 3 : Valorisation agroenvironnementale  
des terres, 10 % d'aide pour un  
maximum de 20 000 \$**

**Volet 4 : Jeunes entrepreneurs**  
15 % d'aide pour un  
maximum de 45 000 \$



# Programme Investissement Croissance



## Projets admissibles :

- 1- La construction, la rénovation ou l'amélioration d'un bâtiment, sauf si elle est liée à l'hébergement humain;**
- 2- L'achat d'équipements de production et de machineries non autotractées;**
- 3- Un investissement pour une production exigeant l'acquisition initiale de plants pérennes ou d'animaux reproducteurs;**



## Projets admissibles (suite) :

**4- L'achat de machineries autotractées qui est utilisées pour la réalisation d'opérations culturales ou pour l'alimentation des animaux.**

**Les machineries visées : la moissonneuse-batteuse,  
la récolteuse automotrice,  
la faucheuse automotrice,  
la fourragère automotrice,  
l'arroseuse automotrice  
la ration totale mélangée automotrice.**



**Le financement admissible est limité à 5 % du montant financé pour l'achat de la machinerie visée;**



## Projets admissibles (suite) :

**5-** La réalisation de travaux visant la valorisation agroenvironnementale des terres en culture, tels que le drainage, le chaulage correcteur, la remise en culture des terres en friche, etc.;

**6-** La réalisation de projets agroenvironnementaux à la ferme;

**7-** L'achat de terre uniquement pour le volet 4 à condition d'être 100 % relève.



# Programme Initiative Végétale

Programme géré par la FADQ

**Admissibilité :** Entreprises en production végétale dont plus de 50 % du revenu est attribuable à ce secteur et pour les CUMA



# Programme Initiative Végétale



**Montant admissible : - De 3 000 \$ à 50 000 \$**

**- Maximum 50 % des dépenses admissibles sauf pour :**

- La relève**
- Les CUMA**
- Les entreprises certifiées bio ou en pré certification bio**

**60 % max. pour ces dossiers!**



# Programme Initiative Végétale

Projets admissibles :



Acquisition d'équipements de production, de récolte, de conditionnement ou de précision ainsi que tous services professionnels liés à la production

**Le programme prend toutefois fin le 15 janvier 2022**

<https://www.fadq.qc.ca/fileadmin/fr/webinaires/19-janvier-2021/presentation-webinaire-19-janvier-veronique-samson-mapaq.PDF>

# Programme des technologies propres en agriculture

## Programme géré par le fédéral

**Admissibilité** : Toutes les entreprises canadiennes qui ont un plan de diminution des GES

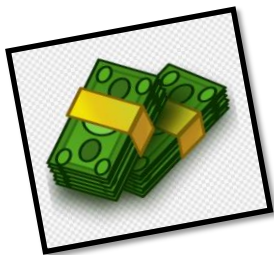
Activité de financement commençant le 1<sup>er</sup> avril 2022



# Programme des technologies propres en agriculture

## Montant admissible :

Pour le volet adoption, enveloppe de 100 millions sur 5 ans



- Les projets doivent se terminer au 31 mars 2026
- Projet d'au moins 50 000 \$
- 50 % des dépenses admissibles en général

Toutefois, 60 % si l'entreprise est gérée par des femmes et/ou relève de moins de 35 ans.

# Programme des technologies propres en agriculture

Attention toutefois aux demandes en double!



# Programme de soutien au secteur avicole

Programme géré par le fédéral



**Admissibilité** : Être une entreprise canadienne qui détient des droits de production en aviculture

Valide pour :

Le poulet de chair à griller

La dinde de chair

Les œufs de consommation

Les œufs d'incubation





# Programme de soutien au secteur avicole



## Système en ligne du Programme d'investissement à la ferme pour la volaille et les oeufs (SLPIFVO) Bienvenue au système SLPIFVO

L'accès en ligne au SLPIFVO exige une méthode de connexion sécurisée.

Pour poursuivre, ouvrez une session au moyen de la méthode de connexion personnelle.

Si vous êtes un nouvel utilisateur, veuillez vous inscrire pour créer votre profil.

Veuillez noter que ce site Web contient des zones pouvant être plus large que l'écran. L'utilisation de la barre de défilement horizontale pourrait être nécessaire.

[Ouvrir une session ou s'enregistrer](#)

# Programme de soutien au secteur avicole

aille et les oeufs

Bienvenue (Observé) Mode accessibilité désactivé

### Tableau de bord du participant

Dénomination sociale de l'organisation: [REDACTED]  
Type de participant: Société de personnes - Société en nom collectif  
Province/territoire de délivrance: Québec Secteur: Poulet  
Numéro de l'exploitation agricole avec un permis: [REDACTED]  
Options des participants: [REDACTED]

### Statut du participant

Statut du participant: Confirmé  
Date du statut du participant: 2021-08-09 15:20:15 EDT  
Notification de création envoyée: Oui  
Date de notification de création: 2021-08-09 14:56:46 EDT  
Code d'accès du participant: [REDACTED]

### Profil du participant

Activités du profil:

### Permis du participant

Index	Type de permis	Secteur	Province/territoire de délivrance	Numéro de l'exploitation agricole avec un permis	Certificat de permis en pièce jointe	La limite de financement associée au permis	Déjà alloué à un projet	Solde du financement pour le permis
1	Principal	Poulet	Québec	[REDACTED]	OUI	[REDACTED]	0,00	[REDACTED]

### Projets du participant

[Créer une demande](#)

# Programme de soutien au secteur avicole



## Montant admissible :

**Poulet de chair, ~ 39,00 \$/m<sup>2</sup> de quota**

**Dinde de chair, ~ 27,50 \$/m<sup>2</sup> de quota**

**Œufs de consommation, ~ 5,00 \$/poule**

**Les sommes sont réservés pour chacune de vos entreprises et vous avez 10 ans pour les utiliser**

**Dépêchez-vous toutefois à vous inscrire!**

# Programme de soutien au secteur avicole

**But de ce soutien : Devenir plus compétitif**



**Soit en augmentant nos revenus**

**Soit en diminuant nos charges de production**

**Stratégie à prendre :**



**Faites une analyse détaillée de vos entreprises pour connaître vos forces et vos faiblesses, cet exercice vous aidera à prendre vos décisions d'investissements à faire**

# À considérer lors de vos projets

## Vos municipalités et/ou MRC



On y retrouve souvent des plans d'aide qu'on ne connaissait pas

## Hydro-Québec et Recyc-Québec

En terme d'énergie et d'environnement, on devrait les consulter

RECYC-QUÉBEC



# À retenir!



**On ne fait pas de projet d'investissement pour avoir une subvention, mais si elle est disponible et que notre entreprise répond aux critères, on doit la prendre.**

**Faites toujours vos demandes et informez-vous avant tout achat d'équipement et/ou sur les investissements à faire.**

**Faites part de vos projets à des groupes-conseils de votre région, ils sauront vous renseigner sur les nouveaux programmes en cours.**

